



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MADAME LUCIE JORGE SIXIÈME ADJOINTE AU MAIRE	Arrêté 29/04/2026 N° DGS/2026/18

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-18 stipulant que « Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du Conseil Municipal »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29-03-2026/01 en date du 29 mars 2026, portant élection de Monsieur le Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29-03-2026/02 en date du 29 mars 2026, portant création de huit postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 29-03-2026/03 en date du 29 mars 2026, portant élection de Madame Lucie JORGE en qualité de sixième Adjointe au Maire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026, portant élection du Maire et des Adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en raison du développement pris par les services municipaux et des nombreuses compétences dévolues aux collectivités locales, le Maire doit pour assurer la bonne marche des services et remplir ses multiples obligations, déléguer une partie de ses fonctions afin de permettre une bonne administration des affaires communales.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de ce jour, délégation de fonctions est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Lucie JORGE sixième Adjointe au Maire pour prendre toutes décisions et coordonner toutes actions dans les domaines concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'éducation et la vie scolaire et la restauration scolaire - pause méridienne.

Article 2 :

Au titre de ses délégations, Madame Lucie JORGE, sixième Adjointe au Maire, pourra notamment signer les actes et documents concernant :

❖ La Petite Enfance :

- *Structure Multi-Accueil « Les P'tits Loups »* :

- Attribution ou refus de places de crèche, calendrier prévisionnel des fermetures annuelles, courriers de fermeture exceptionnelle (grève, conditions climatiques, ...)
- Courriers divers aux parents utilisateurs de la structure, ...
- Soutien à la parentalité (ateliers, café parents et conférences).

Madame Lucie JORGE sera en lien avec le Relai Petite Enfance (RPE) et en relations avec tous les partenaires institutionnels liés à la petite enfance (CAF, PMI, Conseil Départemental, ...).

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 29/04/2026 N°DGS/2026/18 PAGE 2/3	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MADAME LUCIE JORGE SIXIÈME ADJOINTE AU MAIRE	

❖ Enfance - Jeunesse :

- *Centre de Loisirs sans hébergement « La Ruche d'Ernest » :*
 - o Correspondance avec les familles utilisatrices du service.
 - o Signature des Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
 - o Soutien à la parentalité (ateliers, café parents et conférences).
 - o Signalement auprès de la CRIP (Centre de Recueil des Informations Préoccupantes).

Madame Lucie JORGE sera en relation avec tous les organismes qui pourraient être partenaires de la commune en matière d'enfance (CAF, Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, la PMI, la MSA, ...)

- *La Passerelle :*
 - o Signature des Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
 - o Correspondance avec les familles utilisatrices du service.
 - o Signalement auprès de la CRIP (Centre de Recueil des Informations Préoccupantes).

Madame Lucie JORGE sera en relation avec tous les organismes qui pourraient être partenaires de la commune en matière de jeunesse (CAF, Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports, Promeneur du net et différents intervenants, ...),

- *Conseil Municipal Jeunes :*

Madame Lucie JORGE participera :

- o Au développement des actions en lien avec le CMJ
- o Au Projet citoyenneté et Écocitoyenneté

en partenariat avec Madame Sabrina VRIGNAUD et Monsieur Erick MORCHOISNE.

❖ Éducation - Vie Scolaire :

- Les relations avec les établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires)
- Le suivi du patrimoine scolaire en lien avec le Monsieur BOUGEAULT Conseiller Municipal délégué aux bâtiments
- L'accueil périscolaire.
- Les échanges scolaires de toute nature.
- Les conseils d'écoles.
- Les dérogations scolaires.
- La scolarisation à domicile.
- Référente pour les questions liées à la scolarisation des enfants de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026 Reçu en préfecture le 05/05/2026 Publié le ID : 037-213701394-20260429-AR_DGS_2026_18-AR
--

Madame Lucie JORGE sera également en lien avec le Syndicat Intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des Collèges.

Madame Lucie JORGE sera en lien avec l'Inspection Académique et l'Éducation Nationale.

❖ Restauration scolaire - Pause méridienne :

Madame Lucie JORGE sera en relation avec les prestataires de fournitures de restauration et animera la « Commission Menu ».

Madame Lucie JORGE pourra signer des courriers relatifs à la restauration scolaire, à destination des parents ou des prestataires.

Elle pourra signer des correspondances avec les familles utilisatrices du service de la pause méridienne.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE ARRÊTÉ DU 29/04/2026 N° DGS/2026/18 PAGE 3/3	Feuillet n°
OBJET	ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES À MADAME LUCIE JORGE SIXIÈME ADJOINTE AU MAIRE	

Article 3 : La présente délégation comprend délégation :

- de signature de tous les courriers émanant des services municipaux, tous actes et pièces administratifs, les convocations et comptes-rendus de la commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Restauration scolaire » ainsi que les convocations à la commission « menu », tous actes et pièces relevant du droit privé relatifs aux domaines de délégation définis à l'article 1 du présent arrêté, à l'exception des pièces de nature financière.
- de fonction, permettant à l'élu de participer à tous les travaux relatifs à sa délégation.

Article 4 : Pour l'exercice de ces délégations, chaque élu respectera le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation,
Nom - Prénom
Sixième Adjointe au Maire

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie JORGE, la signature des courriers et actes de toute nature, dans le domaine des affaires définies à l'article 2 du présent arrêté reviennent à Madame Sabrina VRIGNAUD, quatrième Adjoint au Maire.

Article 6 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Article 7 : Une ampliation de cet arrêté sera notifiée à Madame Lucie JORGE pour lui servir de titre et transmis à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- Madame la Procureure de la République,
- Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune, de sa notification et de sa transmission aux services de l'État, chargés du contrôle de légalité.

Date de la notification: 5/05/26

Signature:



Fait à LUYNES, le 29 avril 2026

Le Maire,



Antoine MAQUIN

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité le : 05 MAI 2026
- sa publication sur le site internet de la commune le : 05 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260429-AR_DGS_2026_18-AR



Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 037-213701394-20260429-AR_DGS_2026_18-AR

